

*Initiatives ministérielles*

services étrangers que s'ils accroissent de façon importante l'éventail d'émissions offertes aux Canadiens.

Plus particulièrement, on a proposé de n'accepter que les services qui offrent une programmation venant compléter celle déjà offerte par les radiodiffuseurs canadiens détenant une licence. En réponse à cette recommandation, le CRTC a déclaré qu'il était en général d'accord, alors que l'Association canadienne de télévision par câble y a souscrit en principe. Les craintes exprimées ne portaient que sur la transmission d'émissions de stations pouvant déjà être captées par voie hertzienne. Il s'agissait également d'inclure dans la nouvelle loi des dispositions portant sur la fourniture de signaux de télévision étrangers dans le système canadien de radiodiffusion.

Selon nous, cette question est au moins aussi importante que toutes les autres qui sont abordées dans le projet de loi C-40 et, en tant que législateurs, nous devons maintenant nous pencher là-dessus. Je tiens à souligner que le gouvernement ne tient pas pour acquis que le CRTC mettra en oeuvre cette politique raisonnable et nécessaire tendant à protéger notre propre système canadien de radiodiffusion. Au lieu de cela, aussi surprenant que cela puisse paraître, le gouvernement fédéral a rejeté catégoriquement ces recommandations pratiques, même si elles étaient généralement perçues comme modérées et essentielles au maintien d'un très bon système canadien de radiodiffusion distinct. Le gouvernement a plutôt décidé que toute restriction sur l'entrée de stations américaines et de réseaux américains sur le marché canadien était en principe inacceptable. Je crois qu'on assiste à l'américanisation du système canadien de radiodiffusion.

Cette position, qui va tout à fait à l'encontre de la politique de radiodiffusion en vigueur depuis plus de 50 ans, est clairement précisée dans la réponse du gouvernement de juin 1988 aux cinquième, sixième et quinzième rapports du comité permanent. En réponse à cette recommandation, le gouvernement a déclaré qu'on n'avait pas prévu dans la législation d'interdire l'accès au marché canadien aux stations de radio et de télévision étrangères qui n'offrent pas une programmation venant compléter celle diffusée par les entreprises canadiennes, car cela restreindrait de façon indue l'accès des Canadiens à un nouvel éventail de services internationaux de radiodiffusion. Vous trouverez cela à la page 90 de la réponse du gouvernement, qui remonte à juin 1988.

• (1650)

Ailleurs dans cette réponse, on peut lire à la page 28 du document que le gouvernement a pour politique de ne pas restreindre l'accès aux stations étrangères.

Le gouvernement a carrément rejeté les amendements proposés, qui auraient eu pour effet de mettre en oeuvre les recommandations unanimes du comité permanent.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne vous demandent pas, monsieur le Président, de restreindre l'accès aux stations étrangères. Ce que nous disons, c'est que ces nouvelles chaînes devraient donner aux abonnés des options supplémentaires. À quoi cela nous mènera-t-il? Cette mesure créera un fondement juridique que pourront invoquer les radiodiffuseurs américains pour pénétrer encore davantage le marché canadien. Il sera alors encore plus difficile, pour les radiodiffuseurs canadiens, d'acquérir des droits de retransmission pour les meilleures émissions américaines, même si ces dernières coûtent bougrement moins cher que les émissions produites au Canada.

Et à supposer que les stations canadiennes soient en mesure d'acheter ces émissions, elles ne pourront pas les rentabiliser, car les auditeurs pourront les capter à d'autres heures sur d'autres chaînes. Il n'y aura pas d'exclusivité. Leur investissement ne sera pas protégé, et cela est fort injuste.

Pour pouvoir être rentables, les stations privées canadiennes doivent absolument pouvoir compter sur les revenus découlant de la retransmission des émissions étrangères. Parlez aux dirigeants de CTV, de Global et de la CBC, et vous verrez ce qu'ils pensent du manque d'exclusivité sur les émissions qu'ils achètent. La perte de revenus que cette mesure entraînera empêchera pratiquement les radiodiffuseurs canadiens de financer leurs propres émissions.

Les conséquences de la création d'un marché canado-américain unique sont déjà évidentes dans le secteur du cinéma et du théâtre. Cela fait des décennies que ce marché est continental. Les Américains pensent que le public canadien peut accepter n'importe quoi. Le résultat ultime est que la plus grande partie des revenus gagnés sur le marché canadien vont financer au sud de la frontière d'autres films américains, tandis que les sociétés de films du Canada manquent de ressources et même d'oc-